



Bulletin
d'Information
pour les
Professionnels
sanitaires et sociaux
de l'entreprise,
les membres de
DRH, CE, CHSCT...

Dossier

Présidentielle : le handicap, aux oubliettes ? P2

Le point sur

Emploi : La France peut-elle mieux faire ? P4

Actualité Arcat

Formation : gestion des handicaps invisibles P4

numéro
48

janvier-
mars
2017



ARCAT
GROUPE SOS
SOLIDARITÉS
94-102,
rue de Buzenval
75020 Paris
01 44 93 29 29
arcat-sante.org

Le
retour
du Bip!

Louise
Bartlett
Rédactrice
en chef

Arcat a le plaisir de vous adresser ce nouveau numéro du Bip, bulletin d'information à destination des professionnels engagés pour l'insertion ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées. Après une parution exceptionnelle en numéro double l'année dernière, le Bip revient à rythme semestriel, en format quatre pages, pour apporter des analyses et outils permettant d'avancer ensemble pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie active. La campagne présidentielle est l'occasion de mesurer la place minimale accordée à cette question, noyée dans les thématiques plus vastes, telles que la sécurité et les économies

nécessaires dans un pays en crise. Elles-mêmes éclipsées par des soupçons de détournement de fonds publics visant certains des candidats qui prétendent justement les gérer pour la collectivité.

Quelques promesses néanmoins permettent de constater que la situation professionnelle des personnes handicapées n'échappe pas à tous. Reste à mesurer la valeur réelle des projets si et quand ils seront mis en place. Le Ciss (collectif interassociatif sur la santé) tente de contribuer à la réflexion, par la collecte des témoignages sur le vécu quotidien des citoyens en terme de santé, transmis aux candidats. Le tout pour améliorer la situation en France qui, à l'image des autres pays européens, reste bien loin des buts affichés à échelle nationale et au niveau de l'UE.

Le Bip vous est adressé par l'association Arcat-Groupe SOS Solidarités, avec le soutien de la Direction générale de la santé.

Association historique de lutte contre le VIH/sida, l'Association de recherche, de communication et d'action pour l'accès aux traitements, accompagne, informe et défend les droits de personnes atteintes par le VIH et des pathologies associées.

Arcat existe depuis 1985, et est reconnue par arrêté préfectoral du 6 octobre 2003 association de bienfaisance.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires du BIP, proposer des sujets que nous pourrions traiter ou nous poser des questions n'hésitez pas à contacter louise.bartlett@groupe-sos.org

Le Bip est édité par Presscode pour l'association Arcat | Directeur de la publication : Jean-Marc Borello (jmb@groupe-sos.org) | Directeur de la rédaction : Nicolas Derche (directeur@arcat-sante.org) | Rédactrice en chef : Louise Bartlett (louise.bartlett@groupe-sos.org) | Journaliste : Christelle Destombes | Direction artistique : Antonin Doussot (antonin.doussot@presscode.fr) | Maquette : Claire Luvera (claire.luvera@presscode.fr) | Édition et diffusion : Presscode Tél. : 04 96 11 05 80 France Hennique, editions@groupe-sos.org, www.presscode.fr, 2, rue Grignan - 13001 Marseille | Impression : Aubin imprimeur, Chemin des Deux Croix, 86240 Ligugé | Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales | Dépôt légal à parution | ISSN 1765-4556 | Les articles et graphismes du Bip sont la propriété exclusive du journal. | Arcat est une association Loi de 1901 | 94-102, rue de Buzenval - 75020 Paris, Tél. : 01 44 93 29 29, Fax : 01 44 93 29 30 | Directeur : Nicolas Derche | Délégation générale du Groupe SOS : 102, rue Amelot, 75011 Paris, Tél. : 01 58 30 55 55, Fax : 01 58 30 55 35 | Entreprise sociale, le Groupe SOS développe des activités qui concilient efficacité économique et intérêt général. Il compte aujourd'hui près de 14 000 salariés au sein de 350 établissements et services présents en France métropolitaine, en Guyane, à Mayotte, à la Réunion et en Guadeloupe. www.groupe-sos.org

Dossier

Présidentielle : le handicap, aux oubliettes

Les questions du handicap et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées sont les grandes absentes de la campagne présidentielle. En dépit de la mobilisation de certaines associations, le débat s'est largement focalisé sur le financement de notre système de soins, menacé par le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques

Pendant la campagne de la primaire de la droite, la Fnath (fédération des accidentés de la vie), se félicitait que le candidat Nicolas Sarkozy affirme dans une interview au Parisien vouloir faire de la politique du handicap une mesure prioritaire, appelant de ses vœux une conférence sur le handicap. Bonne nouvelle, même si cette conférence est prévue par la loi Handicap⁽¹⁾... Mais, relativisait immédiatement Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath : « Aucune des deux conférences nationales du handicap organisées sous le mandat de Nicolas Sarkozy n'a (...) donné un véritable souffle à la politique du handicap (...). Son précédent quinquennat ne s'est traduit par aucune mesure marquante pour les personnes handicapées qu'il s'agisse de l'emploi, de la compensation ou de l'accessibilité. »

Le handicap et l'insertion

Les candidats se sont peu prononcés sur la question des personnes handicapées, et encore moins sur les questions liées à leur maintien de l'emploi. Pourtant, elles représentent 10 % de la population en emploi, soit plus de 2,5 millions d'individus⁽²⁾. Et le nombre de personnes handicapées au chômage a doublé dans les cinq dernières années. François Fillon a formulé quelques propositions relatives au handicap, qui vont du droit à la formation des parents au moment de la découverte du handicap, au renforcement de la formation des AVS⁽³⁾, en passant par le soutien aux aidants familiaux et le fait de favoriser l'alternance pour les travailleurs handicapés. Marine Le Pen propose de revaloriser l'allocation adulte handicapé (AAH), de dédier plus de moyens aux MDPH, sans chiffrage. Elle propose également de développer une « prise en charge digne de l'autisme », de faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées, sans précision, et d'instaurer le droit à l'oubli après cinq ans pour les personnes en rémission d'ALD. Jean-Luc Mélenchon et la France insoumise évoquent également une augmentation de l'AAH au niveau du Smic et un plan zéro obstacle

2 pour rendre tous les lieux publics accessibles. À ce jour, Benoît Hamon a fait quelques promesses :

DOSSIER
ÉCRIT PAR
Christelle
Destombes

mieux former les accompagnateurs d'enfants en situation de handicap et créer une « brigade de lutte contre toutes les discriminations », dont le handicap.

L'exception Macron

Emmanuel Macron, qui a rendu sa copie après tout le monde, creuse la différence : il est le seul à proposer de placer « le handicap au centre de [l']action » dans les politiques publiques en fixant des « indicateurs d'inclusion en matière de handicap » pour chaque décision prise. Ses mesures dévoilées le 2 mars sont ambitieuses et tous azimuts⁽⁴⁾. Constatant que 400 000 travailleurs handicapés sont au chômage, il affirme vouloir améliorer l'accès à l'emploi, faire de la lutte contre la discrimination une priorité nationale et organiser des contrôles aléatoires à grande échelle dans les entreprises. Le compte personnel d'activité des personnes handicapées serait abondé et une labellisation développée pour les formations qui leur sont destinées. Il souhaite également « encourager des expérimentations tripartites (Pôle emploi/associations/organismes de formation) pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés ». Pour améliorer le quotidien, Emmanuel Macron envisage d'augmenter l'AAH à 900 € par mois et de faciliter l'accès au logement social. Il prévoit des mesures incitatives pour rendre les cabinets médicaux accessibles et de mieux former les médecins aux spécificités du handicap. Un plan d'évaluation des techniques et méthodes de prise en charge des handicaps (rééducation, réadaptation, réhabilitation cognitive et/ou comportementale) visera à ne proposer que les techniques les plus efficaces. N'oublions pas cependant que les aménagements qu'il avait proposés dans la loi qui porte son nom (recours à des travailleurs handicapés indépendants, mise en situation professionnelle ou stage comptabilisés comme remplissant l'obligation d'emploi de personnes handicapées) avaient alerté les syndicats...

La santé au programme

Contre toute attente, la santé a occupé une place de choix dès le débat des primaires de la droite. Pourtant, début février, 72 % des Français estimaient que les candidats à la présidentielle n'en parlaient pas assez et surtout que leurs propositions ne répondaient pas à leurs préoccupations⁽⁵⁾. L'accès aux soins pour tous est une priorité absolue pour les Français et ils souhaitent une meilleure organisation des

« encourager des expérimentations tripartites (...) pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés »

soins, avec des coopérations renforcées entre professionnels, médecine de ville et hôpitaux, plutôt que de nouveaux déremboursements ! François Fillon a ainsi mis le feu aux poudres, en déclarant vouloir « focaliser » le remboursement des soins par le régime obligatoire sur les affections de longue durée et renvoyer le petit risque aux complémentaires santé... Accusé de « vouloir tuer la Sécu » par ses adversaires, il a permis l'ouverture d'un débat sur la place des complémentaires : le 14 janvier, Martin Hirsch, ancien membre du gouvernement Fillon et actuel patron de l'AP-HP et Didier Tabuteau, responsable de la chaire santé à Sciences Po, lançaient l'idée d'une « assurance maladie universelle », qui prendrait en charge l'ensemble des dépenses de santé⁽⁶⁾ et permettrait d'économiser près de 6 Mds d'euros par an sur les frais de gestion. Cette idée d'une « Sécurité sociale intégrale » regroupant la Sécurité sociale et les complémentaires pour permettre des remboursements à 100 % est défendue par Jean-Luc Mélenchon.

La Sécu remise en question par la droite

Devant la levée de boucliers suscitée par sa déclaration, François Fillon a reculé et s'engage désormais à ce que la part de la Sécurité sociale dans le remboursement des dépenses de santé ne diminue pas. Voire, a-t-il annoncé lors du grand oral organisé

par la Mutualité française le 21 février⁽⁷⁾, il évoque désormais des remboursements à 100 % pour les lunettes des enfants dès 2017, et les prothèses dentaires et auditives à la fin du quinquennat. Un projet déjà évoqué par Emmanuel Macron, qui ajoutait le remboursement à 100 % pour les maladies chroniques, mais à l'horizon 2022.

Alors que le déficit de la Sécu est de 7,1 Mds d'€ en 2016 dont 4,1 Mds pour la branche maladie, François Fillon prévoit de plafonner l'Ondam (objectif national de dépenses d'assurance-maladie) à 2 % par an, ramener l'assurance-maladie à l'équilibre d'ici à 2022 en faisant 20 Mds d'€ d'économies en cinq ans. Comment ? Grâce aux gains de productivité produits par la lutte contre les sources de « non qualité » (soins redondants, mauvaise coordination des soins...), la fraude et en supprimant l'aide médicale d'Etat (sauf pour les urgences et les mineurs), un point qu'il partage avec Marine Le Pen, qui souhaite également et subordonner l'accès aux principales prestations sociales à deux ans de résidence régulière en France. Annonçant un plan d'investissement de 5 Mds d'€ dans l'hôpital et l'innovation médicale, son rival Emmanuel Macron prévoit également de réaliser 15 Mds d'€ d'économies sur l'assurance-maladie, avec une progression des dépenses contenue à 2,3 % par an. Comment ? Grâce à « une politique volontariste de prévention » et à un remboursement approprié des soins, « y compris les plus petits qui paraissent anecdotiques, afin d'éviter l'apparition de pathologies beaucoup plus lourdes ». Bilan dans cinq ans. ■

(1) Loi du 11 février 2005 sur le handicap

(2) « Chiffres clés sur les conditions de travail et la santé au travail », Dares, novembre 2016, http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/synthese._stat_chiffres_cles_cond_travail.pdf

(3) Auxiliaire de vie scolaire

(4) <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/handicap>

(5) « Les attentes des Français en matière de santé », Harris Interactive pour la Mutualité française, enquête réalisée en ligne du 30 janvier au 7 février 2017.

Échantillon de 2000 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

(6) « Créons une assurance maladie universelle », le Monde, 14 janvier 2017

(7) Organisé par la Fédération nationale de la mutualité française, avec la Fondapol, la Fondation Jean-Jaurès et Terra Nova, 21 février : <https://www.placedelasante.fr/>

Le Ciss interpelle les candidats

Le Collectif interassociatif sur la santé interpelle les candidats sur les questions de santé, non pas celles liées au financement du système ou à la place des complémentaires, mais à la réalité vécue par les patients : déserts médicaux, restes à charge, pertinence des soins, médicaments innovants ou place de la santé publique et de la prévention... Sur chacun de ces thèmes, définis comme prioritaires, le Ciss constate certaines « failles » (« les personnes en affection longue durée ont un reste à charge moyen de 752 € par an », « 14,6 millions de personnes vivaient en 2016 dans un territoire où l'offre de soins libérale était insuffisante », etc.) et formule des propositions. Les fiches synthétiques envoyées à dix-sept candidats déclarés, leur posent une série de questions concrètes. Chaque mercredi du mois de mars, les électeurs pourront découvrir les intentions des présidentiables vis-à-vis des défis en santé, sur le site 66millionsdimpatients.org⁽¹⁾. Premier sujet : les déserts médicaux, et la confirmation que Benoît Hamon prévoit que « l'installation de médecins supplémentaires dans les zones déjà sur-dotées n'ouvrira pas le droit au conventionnement automatique par l'assurance-maladie »⁽²⁾, quand Marine Le Pen annonce, sans plus de précision, des mesures incitatives. Sensibiliser, mais aussi donner les moyens d'agir : sur le site, chacun peut apporter son témoignage, proposer une amélioration et interpeller directement les candidats via les réseaux sociaux. Avec le hashtag #PaieTaPolitiqueSanté, le Ciss s'inscrit dans la mobilisation digitale, pour attirer l'attention sur les sujets qui comptent aux yeux des citoyens. Aux 66 millions d'impatients de se mobiliser...

(1) <http://www.66millionsdimpatients.org/presidentielles2017/>

(2) Le conventionnement avec l'assurance-maladie permet au patient d'être remboursé.

Le point sur

Travail et handicap : la France peut-elle mieux faire ?

En France, en dépit de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, leur taux d'activité reste inférieur à celui de la population générale, à l'image des autres pays européens.



Selon la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares), parmi les 25,5 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi en 2014, 3,4 % (soit près de 871 000 personnes) disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap. En tenant compte des personnes qui ont « un problème de santé durable accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes », la part des personnes « en situation de handicap » dans la population en emploi est estimée à 10 %, soit 2 584 000 personnes⁽¹⁾.

Un emploi, mais...

Même lorsque les personnes ont fait la démarche de la RQTH, elles s'intègrent moins que les autres au marché de l'emploi : seules 44 % sont actives, contre 72 % pour la population générale. Leur taux de chômage est évalué à 19 %, soit près du double de l'ensemble de la population active. Les personnes en emploi sont le plus souvent des ouvriers non qualifiés, sont plus présentes dans le secteur « santé social » qui emploie 21 % des travailleurs reconnus handicapés (contre 13 % pour l'ensemble) et travaillent le plus souvent à temps partiel. En 2013, seulement 8 % des entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont concerné des personnes handicapées.

Pas mieux en Europe

En Europe, le taux d'emploi des 80 millions de personnes handicapées est de 47 %, contre environ 65 % de l'ensemble de la population active. Que les pays aient choisi des politiques de quotas (comme en France) ou de non-discrimination (Royaume-Uni et pays nordiques), l'insertion professionnelle reste problématique et a été aggravée par la crise économique. Ainsi, si le taux d'emploi est élevé en Suède (66 % en 2011 selon Eurostat), il dégringole en Hongrie (23 %) ou en Irlande (29 %). L'Europe s'est dotée d'un arsenal législatif afin d'améliorer la situation, telle la Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour 2010-2020 ou la directive en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Mais les objectifs restent encore à atteindre⁽²⁾. ■

Christelle Destombes

(1) <http://www.66millionsdimpatients.org/presidentielles2017/>

(2) Le conventionnement avec l'assurance-maladie permet au patient d'être remboursé.

Actualité Arcat

Emploi et handicap invisible

Les pathologies chroniques telles que l'infection par le VIH ou certaines hépatites virales constituent des handicaps invisibles. Leur gestion, complexe pour les personnes concernées comme pour les employeurs, peut être facilitée par la formation.

Le centre de formation d'Arcat propose des actions de sensibilisation sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes vivant avec une ou plusieurs pathologies chroniques. Destinées aux acteurs de l'emploi et de l'insertion comme aux salariés, ces formations ont plusieurs objectifs : favoriser l'insertion et l'adaptation en milieu de travail des personnes en situation de handicap ; lever les craintes des professionnels liées au recrutement et au maintien dans l'emploi de ces personnes ; favoriser la réflexion autour d'aménagements du travail innovants, respectueux à la fois des contraintes des entreprises et des besoins des salariés ; et enfin sensibiliser les travailleurs, ou les personnes en recherche d'emploi, vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques, sur leurs droits et l'intérêt de faire reconnaître leur situation de personne handicapée dans le cadre du travail. Arcat propose également des formations à destination des professionnels travaillant dans des établissements ou des services accueillant des personnes vivant avec le VIH. Ces formations ciblent deux objectifs : favoriser un accompagnement de qualité des personnes vivant avec le VIH, quel que soit le lieu d'accueil (établissements médico-sociaux, ESAT, EHPAD, foyers, etc.) ; sécuriser les professionnels en levant les éventuelles craintes par rapport au VIH et en renforçant leurs compétences. L'ensemble de ces formations, qui peuvent être valorisées comme dépenses déductibles de l'OETH⁽¹⁾, concernent les acteurs de l'insertion et les employeurs de tous secteurs, publics ou privés. ■ **Judith Comets, formation@arcat-sante.org**

(1) Obligation d'Emploi des Travailleurs en situation de Handicap